

# COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 JANVIER 2019

-----

**Date de la convocation :**

24 janvier 2019

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 9  
- présents : 7  
- votants : 7

L'an deux mil dix-neuf, le 29 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme GAUME Marie-Jo. - Maire.

**Etaient présents :** Mme GAUME, M. GUINEHEUX, M. LARDEUX, M. LAURENT, M. MALTAVERNE, Mme PLANCHENAULT, M. POCHE

**Etaient excusés :** Mme CHOPIN, Mme DEGAS

**Secrétaire de séance :** M. MALTAVERNE

### D2019-01 : ACHAT D'UNE PORTION DE CHEMIN A MAYENNE HABITAT

Madame le Maire fait part de la demande de Mayenne Habitat pour la vente d'une portion de chemin. Un logement de Mayenne Habitat est en cours de commercialisation, or la limite cadastrale est contigüe à la parcelle ZN 202, propriété de la commune qui englobe le chemin menant à l'école. Afin de clarifier l'assiette foncière du futur logement mis en vente, il convient de rétrocéder à la commune cette portion de chemin et de reborner.

Cette rétrocession est envisagée à l'euro symbolique, les frais d'acte et de géomètre étant à la charge de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTTE, à l'unanimité,** l'achat de cette portion de chemin

**ACCEPTTE le prix d'achat de la portion de chemin à 1 €**

**ACCEPTTE les frais de géomètre (un bornage étant nécessaire), de notaire et de publicité foncière.**

**AUTORISE MADAME LE Maire à signer tous les documents se rapportant à cette vente**

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Pour extrait certifié conforme, le 4 février 2019  
GAUME Marie-Jo., Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302514-20190129-D2019-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2019